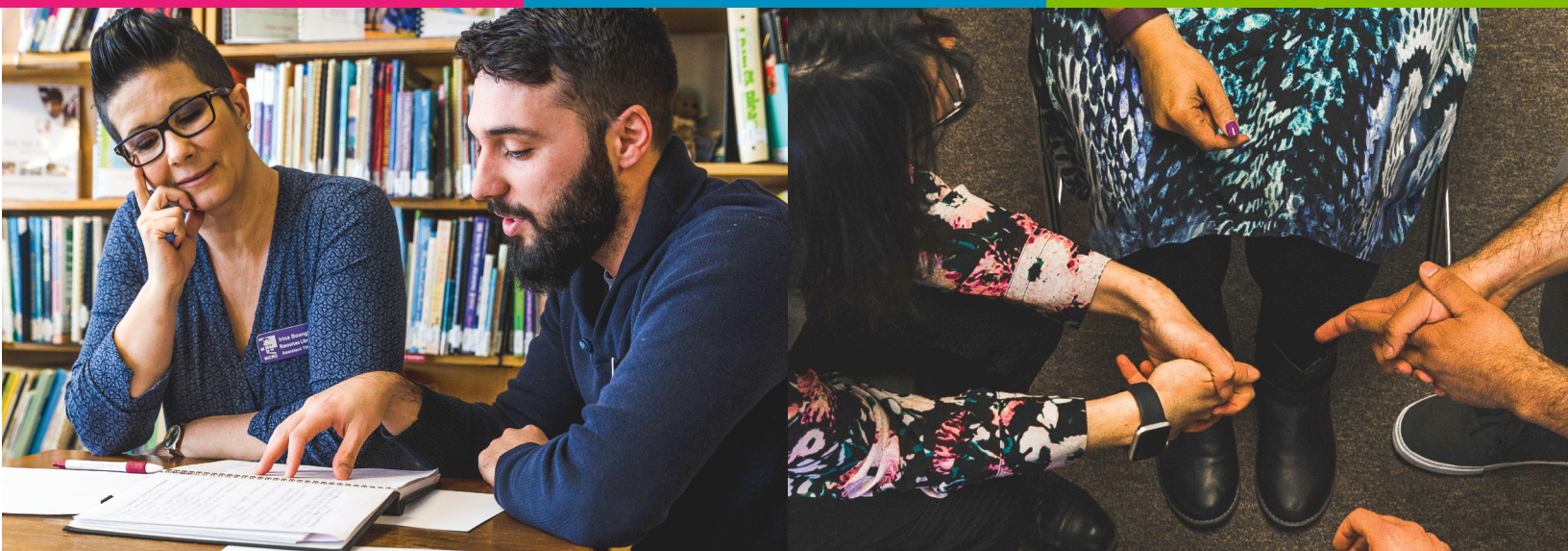


Ressource d'APC

Pratique réflexive et apprentissage autonome



Le Code de déontologie et normes d'exercice indique que les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance « comprennent l'importance de la pratique réflexive, du développement du leadership et savent en quoi l'apprentissage professionnel continu contribue à leur perfectionnement professionnel et à l'amélioration de la qualité des services à l'enfance offerts aux enfants, aux familles et aux collectivités. » (Norme IV : B.3).

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance a créé cette ressource pour aider les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) à comprendre deux aspects importants de l'exercice de la profession : la pratique réflexive et l'apprentissage autonome. La pratique réflexive et l'apprentissage autonome sont essentiels au programme d'APC. Pensez à utiliser cette ressource au fur et à mesure que vous avancez dans le processus du portfolio d'APC et que vous participez à des activités d'apprentissage professionnel au cours de votre carrière.

Qu'est-ce que la pratique réflexive?

L'Ordre définit la **pratique réflexive** des EPEI comme suit :

Approche utilisée par les EPEI pour analyser et réfléchir de manière critique à leur pratique professionnelle dans l'intention de mieux la comprendre et de l'améliorer. La pratique réflexive est un processus réfléchi et axé sur l'action; il s'agit d'ailleurs souvent d'un effort collaboratif. Les EPEI utilisent la pratique réflexive pour planifier, pour évaluer leurs forces et leurs difficultés, pour prendre des décisions et provoquer le changement si nécessaire. L'autoréflexion, la réflexion critique et l'enquête collaborative sont des éléments importants de la pratique réflexive (*Code de déontologie et normes d'exercice*, 2017).

Pour approfondir votre compréhension de la pratique réflexive, tenez compte des définitions suivantes :

L'**autoréflexion** est un processus auquel les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance ont recours pour réfléchir à leur pratique professionnelle. L'autoréflexion peut entraîner des changements ou des améliorations dans la pratique. Les EPEI peuvent réfléchir dans l'instant au cours de leur pratique, mais ils peuvent aussi réfléchir intentionnellement à une expérience particulière après qu'elle a eu lieu. L'autoréflexion peut notamment consister à :

- observer, se rappeler et interpréter des expériences professionnelles ou des événements;
- prendre en compte des facteurs ayant une influence sur la pratique;
- réfléchir à des interactions avec les autres en adoptant divers points de vue;
- se remettre en question et faire une introspection (*Guide du cycle du portfolio d'APC*, 2017).

La **réflexion critique** est un processus de réflexion qui oblige les EPEI à réfléchir et remettre en question les croyances, les a priori et les connaissances qui façonnent leur vision et leur manière de répondre aux besoins des enfants et conditionnent les expériences d'apprentissage offertes. La réflexion critique est un processus actif d'engagement au cœur de concepts difficiles, de tensions et d'incertitudes qui entraînent des changements en matière de pratiques (Pacini-Ketchabaw et coll., 2015, cité dans le *Code de déontologie et normes d'exercice* 2017).

L'**enquête collaborative** est une pratique consistant à s'engager avec d'autres personnes (collègues, enfants, familles) dans une réflexion critique visant à questionner les théories et les pratiques, à discuter des idées, à tester des théories et à partager l'apprentissage (ministère de l'Éducation, 2015, cité dans le *Code de déontologie et normes d'exercice* 2017).

Pourquoi s'engager dans une pratique réflexive?

Quel que soit leur fonction ou titre de poste, tous les EPEI peuvent tirer profit de la pratique réflexive. Si vous réfléchissez de manière critique à votre pratique quotidienne et à l'influence de vos choix et de vos actes sur les enfants, les familles, vos collègues et la profession, vous comprenez mieux votre pratique et agissez dans le but de l'améliorer.

La pratique réflexive favorise la connaissance de soi et incite à repenser non seulement nos pratiques et nos compétences, mais aussi certaines de nos valeurs et de nos a priori. Pour certains ou certaines, la pratique réflexive peut mener à un nouvel apprentissage ou à un changement de pratique. Pour d'autres, un regard critique et une pratique réflexive collaborative peuvent révéler des points forts et des compétences qui avaient été délaissés. La pratique réflexive vous permet d'être plus efficace dans votre travail – intentionnel(e), réactif(ve), informé(e) et confiant(e).

Le fait de s'engager dans une pratique réflexive renforce aussi l'autonomie et contribue à votre bien-être et au développement de votre leadership. En collaborant avec les autres pour conduire au changement de manière continue, vous aurez le sentiment de contribuer davantage et d'être un(e) leader dans votre pratique professionnelle. La pratique réflexive vous aide à élaborer des stratégies d'adaptation et des aptitudes à résoudre les problèmes, et à accroître votre résilience pour continuer à exercer une profession à la fois complexe et dynamique.

Dans le cadre de l'apprentissage professionnel continu, le fait de s'engager dans une pratique réflexive valorise vos connaissances professionnelles et votre expérience. C'est également un moyen de faire valoir le temps nécessaire à l'acquisition et à la mise en pratique de nouveaux apprentissages pertinents et utiles. Il ne s'agit pas d'un « apprentissage professionnel servi au volant » (Curtis, Lebo, Civandes, Carter, 2013). La participation au cycle du portfolio d'APC de l'Ordre ne relève pas non plus d'un « service au volant ». La pratique réflexive vous prépare à satisfaire aux exigences du cycle du portfolio d'APC tout au long de votre carrière.



Comment s'engager dans une pratique réflexive?

S'engager dans une pratique réflexive prend du temps et peut s'avérer difficile au fur et à mesure que vous commencez à trouver de nouvelles idées et que vous ressentez des tensions et abordez de nouveaux défis dans votre pratique. Idéalement, la pratique réflexive sera intégrée à votre pratique quotidienne et à vos activités d'apprentissage professionnel continu. Pour vous engager dans cette pratique, vous devez tout d'abord commencer à réfléchir de manière critique à votre pratique professionnelle. Tenez compte de :

- votre rôle et de vos responsabilités au sein de votre milieu de travail et votre communauté;
- votre pratique quotidienne et de vos actes;
- vos interactions avec les enfants, les familles et de vos collègues;
- l'environnement dans lequel vous exercez actuellement;
- vos observations sur les enfants;
- ce que vous connaissez des familles;
- vos choix et possibilités d'apprentissage continu;
- vos connaissances de la communauté et du contexte du secteur.

Au fur et à mesure que vous étudiez les facteurs qui influencent, guident et éclairent votre pratique professionnelle, vous pouvez vous engager dans une réflexion et une analyse plus profondes. Vous pouvez, par exemple :

- vous interroger sur ce qui se passe dans votre milieu de travail et collaborer, avec vos collègues, familles et enfants, en vue de chercher et de comparer vos connaissances et vos points de vue;
- déterminer vos forces et les défis posés, et analyser les facteurs qui influencent vos actes, vos perceptions ou vos expériences;
- remettre en question votre pratique quotidienne en étudiant les habitudes en place et méthodes pratiquées qui n'ont pas été revues depuis un certain temps;
- remettre en question vos croyances et a priori sur les enfants, les familles et les éducateurs;
- observer les enfants, leur apprentissage et leur bien-être, en tenant compte des différentes façons mises en place, ou non, pour les soutenir;
- observer et surveiller les résultats des nouvelles stratégies mises en œuvre;
- déterminer les difficultés, les tendances, les politiques et recherches qui influencent votre pratique;
- écouter le point de vue des autres quand vous prenez des décisions et provoquez des changements.

Tenir un journal réflexif, établir une liste de questions et d'observations, communiquer, collaborer et planifier avec les autres vous aidera à mettre en œuvre vos réflexions et à améliorer votre pratique professionnelle.

Qu'est-ce que l'apprentissage autonome?

Tout comme la pratique réflexive, l'apprentissage autonome est l'un des fondements du programme d'APC. L'Ordre définit l'**apprentissage autonome** des EPEI comme :

une méthode d'apprentissage professionnel qui rend les EPEI responsables de déterminer, de planifier et de participer à des activités d'apprentissage. L'apprentissage autonome signifie aussi que les EPEI suivent et évaluent leur croissance professionnelle. Ils décident quelles activités favoriseront leur perfectionnement et répondront à leurs besoins individuels, et comment appliquer leurs nouvelles connaissances dans leur pratique (*Guide du cycle du portfolio d'APC, 2017*).

Comment tirer profit de l'apprentissage autonome?

L'engagement dans un apprentissage autonome vous permet de maîtriser et de vous approprier complètement votre apprentissage. Cela vous offre la possibilité de choisir des activités d'apprentissage pertinentes, utiles et adaptées à vos besoins et à vos objectifs à long terme en matière de pratique professionnelle. Comme tous les apprenants adultes, les EPEI ont des styles d'apprentissage, des besoins et un accès aux ressources différents. L'apprentissage autonome signifie que vous pouvez concevoir et participer à des activités qui vous sont particulièrement adaptées.

En tant qu'éducateur(trice) et leader, vous êtes un(e) professionnel(le) compétent(e) et informé(e), particulièrement bien placé(e) pour comprendre vos besoins en matière d'apprentissage dans des milieux de travail en constante évolution. L'apprentissage autonome vous donne la capacité d'être maître de vos connaissances et de déterminer vos besoins en matière de perfectionnement professionnel et de développement du leadership.



Comment s'engager dans un apprentissage autonome?

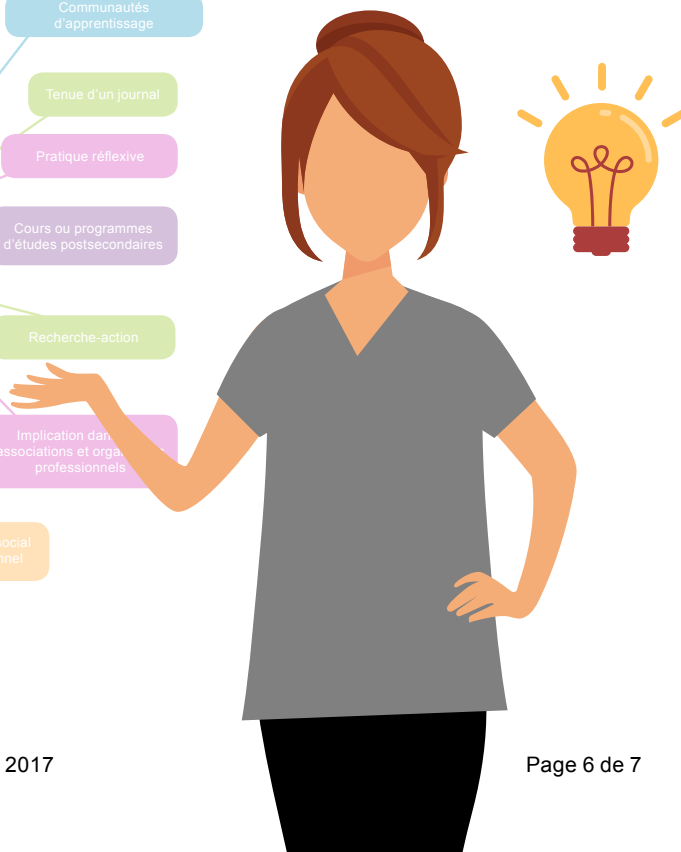
Le fait de vous engager dans une pratique réflexive continue et de remplir l'Outil d'autoévaluation dans le cadre du cycle du portfolio d'APC vous aidera à trouver et à concevoir des activités d'apprentissage autonome adaptées à vos besoins et à vos objectifs. Il n'y a pas qu'une façon de s'engager dans l'apprentissage autonome.

Faire des recherches et trouver des idées d'activités ou de possibilités d'apprentissage constituent des étapes importantes du processus. Envisagez les étapes suivantes :

- consultez le diagramme des activités d'APC sur le site Web de l'Ordre et les autres ressources d'APC;
- trouvez les ressources et les possibilités offertes dans votre région;
- communiquez avec les autres à propos des communautés d'apprentissage, des réseaux professionnels, etc.;
- envisagez des options et des ressources d'apprentissage en ligne.

La pratique réflexive et l'apprentissage autonome vont de pair. La pratique réflexive peut être considérée comme une activité d'apprentissage autonome. En même temps, la pratique réflexive vous aide à faire des choix éclairés concernant vos activités d'apprentissage autonome. L'apprentissage autonome et la pratique réflexive sont tous deux essentiels au programme d'APC.

Pour en savoir plus sur la manière dont la pratique réflexive et l'apprentissage autonome s'inscrivent dans le cycle du portfolio d'APC, consultez le Guide du cycle du portfolio d'APC et visitez le site Web de l'Ordre à ordre-epe.ca/apc. Vous pouvez aussi envoyer un courriel au Service de l'exercice professionnel à apc@ordre-epe.ca ou communiquer avec nous par téléphone au **1 888 961-8558**.



Références et ressources

- Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance. (2017). *Code de déontologie et normes d'exercice*. Toronto, chez l'auteur.
- Curtis, D., et M. Carter (2008). *Learning Together with Young Children: A Curriculum Framework for Reflective Teachers*. St. Paul, Redleaf Press.
- Curtis, D., D. Leb, W. Civdanes, et M. Carter (2013). *Reflecting in Communities of Practice: A Workbook for Early Childhood Educators*. St. Paul, Redleaf Press.
- Hammond, M., et R. Collins (2004). *Self-Directed Learning: Critical Practice*. New York, Routledge.
- Lindon, J. (2010). *Reflective Practice and Early Years Professionalism: Linking Theory and Practice*. Londres, Hodder Education.
- MacNaughton, G. (2003). *Reflecting on early childhood curriculum*. Extrait de G. MacNaughton, *Shaping Early Childhood* (pp. 113-120). Angleterre, Open University Press.
- ONTARIO. Ministère de l'Éducation. (2007) *L'apprentissage des jeunes enfants à la portée de tous dès aujourd'hui : un cadre d'apprentissage pour les milieux de la petite enfance en Ontario*. Consulté le 5 novembre 2013 de <http://www.edu.gov.on.ca/gardedenfants/oelf/continuum/continuumf.pdf>
- Moon, J. (2004). *Reflection in Learning and Professional Development*. New York, Routledge Falmer.
- ONTARIO. Ministère de l'Éducation. (2014). *Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance*. Toronto, le Ministère.
- Pacini-Ketchabaw et coll. (2015). *Journeys: Reconceptualizing Early childhood Practices through Pedagogical Narration*. Toronto: University of Toronto Press.
- Rodd, J. (2015). *Leading Change in the Early Years: Principles and practice*. Berkshire, Open University Press.
- Romano, Joseph (2013). *Self-directed Professional Learning: Cultivating & Curating Authentic Learning Experiences*. eceLink. Toronto: Association of Early Childhood Educators Ontario
- Schön, D. A. (1983). *The Reflective Practitioner: How Professionals Think In Action*. Londres, Temple.